

Membres en exercice	11
Présents	11
Représentés	0
Votants	11
Exprimés	11
Pour	10
Contre	1

COMMUNE DE MARVAL**Haute-Vienne**

Séance du Conseil Municipal

du 2 octobre 2026

Délibération n° 68/2026

portant sur une régularisation cadastrale
au « Moulin de Saint Auvent »

Le Conseil Municipal de MARVAL s'est réuni à la Mairie 2 octobre 2026 à 20h, selon convocation en date du 28 septembre 2026, sous la présidence de Régis de SOLMS, Maire, Kévin NYLAND étant secrétaire de séance.

Présents : Fabienne AUDIBERT - Dominique BERTRAND – Adrien COUSSY – Régis de SOLMS – Jacques FAURIOT – Pierre FERLAND – Anne Louise LAURENT – Édith LÉGER - Marie LINET – Kévin NYLAND – Vicky PRÉCIGOUT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que quatre parcelles ont été oubliées lors des précédentes ventes au profit de Casteltour :

- D n° 662 pour une superficie de 23 m² ;
- D n°663 pour une superficie de 380 m² ;
- C n°891 pour une superficie de 349 m².

De plus, une parcelle ne porte pas de numéro cadastral. Il convient donc de faire appel à un géomètre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le principe de régularisation en cédant les parcelles section D numéros 662 et 663, C 891 ainsi que la parcelle non cadastrée d'environ 11m²,
- fixe le prix de vente à un euro par mètre carré pour l'ensemble des parcelles cédées ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Le secrétaire de séance
Kévin NYLAND



Fait à MARVAL, le 7 octobre 2026

Le Maire,
Régis de Solms

